



**ANNEXE AUX BUDGETS PRIMITIFS  
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

## **Préambule**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

## **I) Les priorités du budget**

Le projet de budget 2022 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire, présenté le 24 février dernier.

### **a) Les objectifs et orientations générales**

Anticiper la trajectoire financière à moyen terme suppose de retenir les hypothèses connues. Toutefois, la prospective doit être ajustée dans le temps en fonction des évolutions de la conjoncture et des réformes législatives.

Les hypothèses retenues pour établir la prospective financière sont les suivantes :

- Une projection des comptes administratifs avec des taux de réalisation des crédits issus des moyennes des années passées et des éléments particuliers connus ce jour,
- Une mesure de prudence dans l'évaluation des recettes, notamment dans le contexte sanitaire actuel.

### **b) Les principales actions**

L'année 2022, s'articulera autour des principaux projets et priorités suivants :

#### **Soullans ville dynamique :**

Aménager l'îlot de l'église : un nouvel espace de vie, lancer les études pour un lotissement communal en partenariat avec l'EPF, créer une salle de réunion aux services techniques...

**Soullans une ville respectueuse de l'environnement :** développer les circuits courts, travailler sur la mobilité durable, rénover notre patrimoine bâti (rénovation du bloc sanitaire n° 2 du camping, peinture, toitures...), réaliser des économies d'énergie (éclairage, gestion des bâtiments)...

**Soullans une ville qui allie culture, jeunesse, sports et associations :** poursuivre le projet relatif à la plaine des sports, financer le fonctionnement des écoles, développer la culture (bibliothèque, manifestations culturelles), soutenir les associations...

**Soullans une ville solidaire où il fait bon vivre :** poursuivre la réhabilitation de l'EHPAD, poursuivre les efforts pour sécuriser les soullandais

(aménagement de la voirie, vidéoprotection), accompagner la dynamique en terme de demandes au niveau du périscolaire, poursuivre l'enfouissement des réseaux selon un plan pluriannuelle d'investissement...

### **c) Les objectifs et leviers financiers**

Les objectifs et orientations proposés pour la construction des budgets sont les suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les investissements du mandat tout en préservant les marges de manœuvre futures
- Constituer un excédent de clôture pour financer en partie l'investissement lié à la plaine des sports
- Recourir à hausse maîtrisée de la fiscalité
- Financer les investissements en recherchant des partenariats
- Recourir à l'emprunt en 2024 pour le financement de nos investissements
- L'accueil de nouveaux arrivants

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

## **II) Les ressources et les charges de fonctionnement et d'investissement du budget principal**

### **a) Le budget de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 684 866.59 € soit un budget en augmentation de + 3.25 % par rapport à celui de 2021 (3 568 927.95 €).

Les recettes

**Recettes de fonctionnement en euros par chapitre année 2021 et 2022**

<b>Chapitre</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
<b>013 – Atténuations de charges</b>	37 770.00	21 050.00	-16 720.00
<b>70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	240 931.00	263 550.00	+ 22 619.00
<b>73 – Impôts et taxes</b>	2 403 958.00	2 548 043.00	+ 144 085.00
<b>74 – Dotations, subventions et participations</b>	842 221.36	804 331.00	- 37 890.36
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	20 000.00	20 000.00	0.00
<b>76 – Produits financiers</b>	0.00	0.00	0.00

<b>77 – Produits exceptionnels</b>	0.00	3 000.00	+ 3 000.00
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	24 047.59	24 892.59	+ 845.00
<b>R 002</b>	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>3 568 927.95</b>	<b>3 684 866.59</b>	<b>+ 115 938.64</b>

Les dépenses

**Dépenses de fonctionnement en euros par chapitre année 2021 et 2022**

<b>Chapitre</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	825 450.00	858 590.00	+ 33 140.00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	1 120 790.00	1 188 650.00	+ 67 860.00
<b>014 - Atténuation de produits</b>	372 000.00	372 000.00	0.00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	363 621.00	370 790.00	+ 7 169.00
<b>66 - Charges financières</b>	57 164.09	46 222.30	- 10 941.79
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	25 800.00	25 800.00	0.00
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	665 735.37	599 131.98	- 66 603.39
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	138 367.49	223 682.31	+ 85 314.82
<b>Total</b>	<b>3 568 927.95</b>	<b>3 684 866.59</b>	<b>+ 115 938.64</b>

**b) Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 9 088 526.60 €

Les recettes

**Recettes d'investissement, en euros, par chapitre années 2021 et 2022**

<b>Chapitre</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	57 086.00	0.00	- 57 086.00
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	0.00	5 235 757.72	5 235 757.72
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	1 641 129.20	1 050 335.13	- 590 794.07

<b>27 – Autres immobilisations financières</b>	34 000.00	34 000.00	0.00
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>	665 735.37	599 131.98	- 66 603.39
<b>024 – Produits des cessions d'immobilisations</b>	0.00	122 446.44	+ 122 446.44
<b>040 – Opération d'ordre de transfert entre section</b>	138 367.49	223 682.31	+ 85 314.82
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	7 000.00	57 000.00	+ 50 000.00
<b>024 – Produits de cessions</b>	0.00	0.00	0.00
<b>R 001 – Solde + RAR</b>	1 083 777.39	1 766 173.02	+ 682 395.63
<b>Total</b>	<b>3 627 095.45</b>	<b>9 088 526.60</b>	<b>+ 5 461 431.15</b>

### Les dépenses

#### Dépenses d'investissement, en euros, par chapitre années 2021 et 2022

Chapitre	2021	2022	Variation
<b>20 / 21 / 22 / 23 – Immobilisation (opérations)</b>	0.00	0.00	0.00
<b>204 – Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	0.00	0.00	0.00
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	0.00	0.00	0.00
<b>11- Opération d'équipement n° 11</b>	300 000.00	150 000.00	- 150 000.00
<b>12 – Opération d'équipement n° 12</b>	500 000.00	550 000.00	+ 50 000.00
<b>13 – Opération d'équipement n° 13</b>	1 010 968.31	6 200 000.00	+ 5 189 031.69
<b>14 – Opération d'équipement n° 14</b>	1 200 000.00	750 000.00	- 450 000.00
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	263 157.29	279 322.52	+ 16 165.23
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>		100 000.00	+ 100 000.00
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	24 047.59	24 892.59	+ 845.00
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	7 000.00	57 000.00	+ 50 000.00
<b>D 001 – Solde + RAR</b>	321 922.26	977 311.49	+ 655 389.23
<b>Total</b>	<b>3 627 095.45</b>	<b>9 088 526.60</b>	<b>+ 5 461 431.15</b>

Les principaux projets d'investissement de l'année 2022 sont les suivants :

	<b>Crédits nouveaux en euros</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Observations</b>
<b>Opération n° 11 : matériel biens mobiliers</b>	<b>150 000</b>	<b>30 785</b>	Principales dépenses : cession de droit logiciels, sécurité incendie, matériel informatique, mobiliers de bureau, entretien du matériel
<b>Opération n° 12 : terrains réserves foncières</b>	<b>550 000</b>	<b>33 210</b>	Principales dépenses : en fonction des opportunités
<b>Opération n° 13 : bâtiments communaux</b>	<b>6 200 000</b>	<b>827 327</b>	Principales dépenses : aménagement de la plaine des sports, entretien des bâtiments, rénovation du bloc sanitaire n° 2 du camping, travaux de mise en accessibilité
<b>Opération n° 14 : aménagement du bourg</b>	<b>750 000</b>	<b>85 990</b>	Aménagement de l'îlot de l'église, extension des réseaux, travaux de voirie
<b>TOTAL</b>	<b>7 650 000</b>	<b>977 311</b>	

### III) Les équilibres budgétaires (2016 - 2021)

#### Evolution des principaux indicateurs

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	1 897 875	2 067 767	2 199 223	2 383 541	2 392 280	2 567 557
<b>Recettes de fonctionnement courant</b>	3 058 310	3 212 990	3 528 960	3 427 666	3 612 100	3 637 268
<b>Epargne de gestion</b>	1 160 435	1 145 223	1 329 737	1 044 125	1 219 819	1 069 711
Résultats financiers	-91 863	-81 526	-71 198	-60 529	-54 570	- 47 159
Résultats exceptionnels	14 889	42 408	7 208	447 876	-13 148	- 51 070
<b>Epargne brute</b>	1 078 460	1 069 280	1 265 147	977 573	1 152 102	971 482
Remboursement courant du capital de la dette	254 029	260 295	237 509	226 420	251 041	263 157
<b>Epargne disponible (autofinancement net)</b>	824 431	808 985	1 027 638	751 153	901 060	708 325
Dépenses réelles d'investissement	1 553 691	457 903	1 886 399	2 988 888	1 651 015	1 479 856
Recettes réelles d'investissement	1 245 349	1 397 358	1 416 605	1 442 750	1 897 970	2 314 357
Besoin de financement	-308 342	939 454	-469 794	-1 546 138	246 955	834 501
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	400 000	144 751
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 423 081	1 141 798	1 928 792	2 344 924	1 084 336	1 534 133
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	1 141 798	1 928 792	2 344 924	1 084 336	1 534 133	2 322 426
<b>Dette au 31/12</b>	2 223 547	1 963 252	1 725 743	1 499 323	1 648 282	1 529 876
<b>Capacité de désendettement</b>	2,06	1,84	1,36	1,53	1,43	1,57

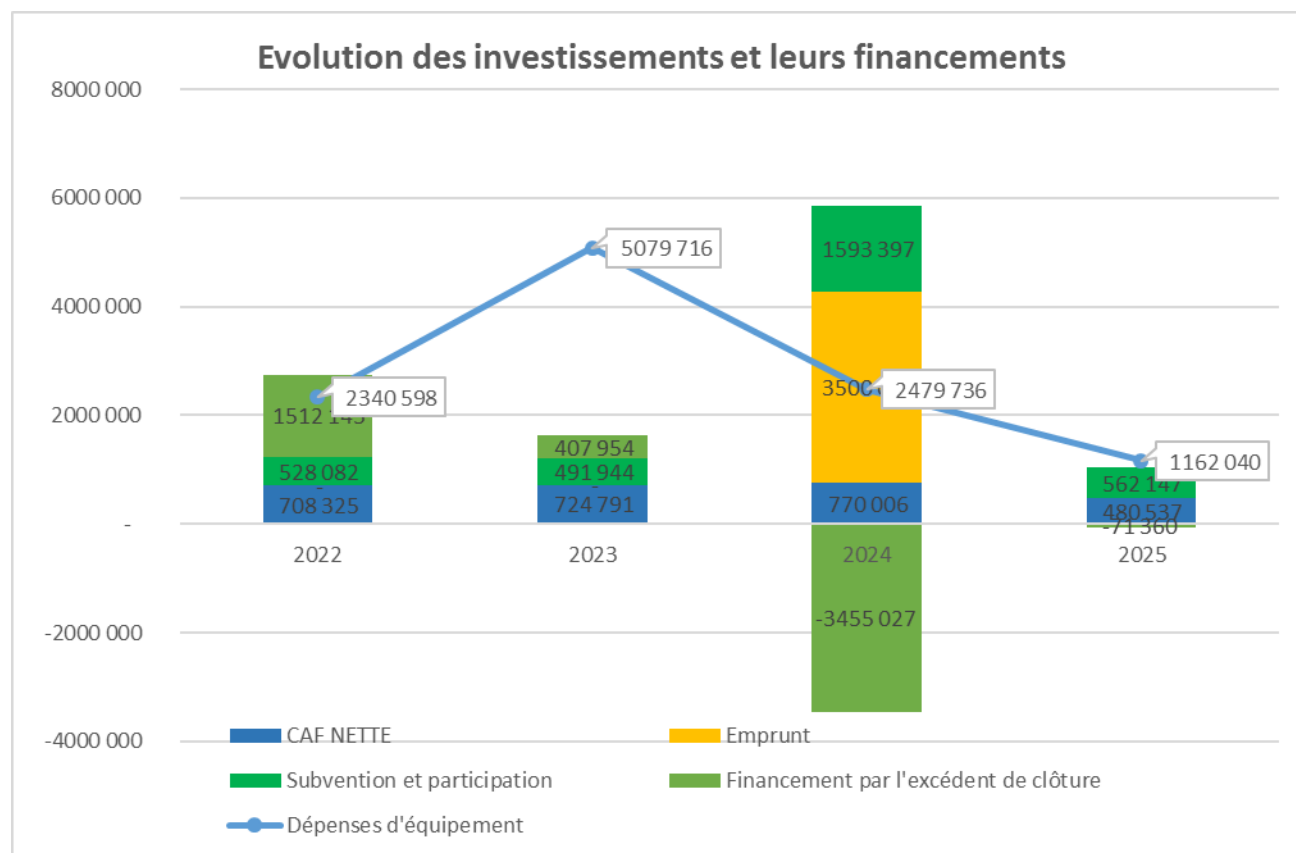
## Les crédits d'investissements pluriannuels

L'année 2022 est une année de réalisation pour les travaux d'aménagement de l'îlot de l'église et d'études pour l'opération « aménagement d'une plaine des sports ».

La suite du projet de mandat fait apparaître des dépenses d'investissement de l'ordre de 11 millions d'euros.

Au regard de ses investissements (hors réalisation de lotissements communaux), un emprunt devra obligatoirement être réalisé entre 2023 et 2024.

La prospective financière ne prend toutefois pas en compte toutes les subventions que la commune est susceptible d'obtenir sur les futurs investissements. Le montant de l'emprunt sera à ajuster en fonction de ce paramètre.





## **IV) Niveau des taux d'imposition**

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires, est gelé sur son niveau de 2019, soit 20,62 %. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

La délibération soumise à approbation se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont transmis à titre informatif, afin d'assurer une parfaite lisibilité quant aux recettes fiscales attendues par la commune en 2022.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2022 est estimé à 1 469 787 €, en tenant compte de bases d'imposition prévisionnelles établies par les services de la direction des finances publiques. Il n'inclut pas les mesures correctives de la réforme fiscale (application du coefficient correcteur).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la hausse des taux de taxes foncières de deux points, soit :

<b>Fiscalité directe locale</b>	<b>Bases estimées 2022</b>	<b>Taux proposés 2022</b>	<b>Produit fiscal attendu 2022</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	4 196 000 €	30,64 %	1 285 654
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	251 700 €	32,82 %	82 608
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux figé sur 2019)	492 362 €	20.62 %	101 525 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 469 787 €</b>

## V) Les principaux ratios (issus du compte administratif 2021)

Potentiel fiscal et financier		Valeur par habitant (population DGF) (en euros)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strates (en euros)	Informations financières - ratios	Valeurs (en euros)	Moyennes nationales de la state (en euros)
Fiscal (en euros)	Financier (en euros)					
2 799 822	3 386 603	616.97	974.32	Dépenses réelles de fonctionnement / population	620,68	815,00
				Produit des impositions directes / population	423,51	463,00
				Recettes réelles de fonctionnement / population	845,67	1 013,00
				Dépenses d'équipement brut / population	281,77	302,00
				Encours de la dette / population	354,30	728,00
				DGF / population	157,35	147,00

## VI) Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 2022

Section	Crédits ouverts en euros (y compris RAR + résultat 2021)
<b>Budget principal</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses	9 088 526.60
Recettes	9 088 526.60
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	3 684 866.59
Recettes	3 684 866.59
<b>Budget lotissements</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses	389 599.05
Recettes	389 599.05
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	629 934.00
Recettes	629 934.00
<b>Budget lotissement "Le clos de la scierie"</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses	100000
Recettes	100000
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	100000
Recettes	100000
<b>Budget maison médicale</b>	
<b>Investissement</b>	
Dépenses	72 622.72
Recettes	72 622.72
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	58 600.00
Recettes	58 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>14 124 148.96</b>

